




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110523-15196-DE-1-1_0
Date de signature : 25/05/11
Date de réception : mercredi 25 mai 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.537

Séance publique du

23 mai 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

### **OBJET : CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 23/05/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17 Mai 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

#### **Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Brigitte DEVESA, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Eric CHEVALIER, M. Gérard BRAMOULLÉ à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Chantal DAVENNE à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Christian LOUIT à Mme Catherine SILVESTRE, M. Victor TONIN à Mme Sophie JOISSAINS

#### **Excusés sans pouvoir :**

Mme Danièle BRUNET, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Marc PERRIN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures  
Direction Gestion de Voirie

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 23/05/11

-----

**RAPPORTEUR** : M. Jean CHORRO

**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Stéphane PAOLI, Mme Odile BONTHOUX

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX- DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par rapport séparé, le Conseil Municipal dans la séance de ce jour, aborde le problème de l'intégration des voies privées dans le domaine public communal. Sur la base de critères précis, le Conseil Municipal pourra se prononcer après avis de la Commission Municipale des Travaux.

Il convient donc de procéder à la création de cette dernière.

Selon les dispositions de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Le Maire en est le Président de droit ; en cas d'absence ou d'empêchement, il peut être représenté par le vice-président désigné lors de la première réunion de la Commission.

Par ailleurs, dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Dans ce cadre, je vous propose de créer une commission municipale des travaux qui sera chargée de formuler des avis sur les questions touchant aussi bien à l'entretien de l'existant, dans les domaines du bâtiment, de la voirie et des réseaux, qu'aux demandes de prise en charge par la Ville de voies ou d'équipements publics.

Cette commission sera composée de 10 membres. En fonction de l'ordre du jour pourront également être conviés les élus des Quartiers concernés ainsi que les représentants des services municipaux.

Les membres de cette commission seront désignés suivant le système de la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, étant entendu que les listes des candidats, qui peuvent être incomplètes, doivent être déposées auprès de la Direction des Assemblées au plus tard un jour franc avant la séance du Conseil Municipal. Enfin en application des dispositions de l'Article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou une présentation est votée au scrutin secret et après deux tours si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, un troisième tour à la majorité relative déterminant le résultat de l'élection.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** la création de la commission municipale des travaux,
- **DIRE** que cette commission sera composée de 10 élus désignés suivant les modalités visées ci-dessus,
- **PROCEDER** à la désignation des élus suivant le système précité.

**2011.537 - CRÉATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX-  
DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 50</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 50</b>
<b>Pour</b>	<b>: 50</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire  
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25 Mai 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2011**

### **N°2011.537: CREATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES TRAVAUX – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Vote à la Proportionnelle)

#### **Ont été désignés :**

- 10 membres:

- Jean CHORRO
- Catherine RIVET-JOLIN
- Alexandre GALLESE
- Marie-Pierre SICARD-DESNUELLES
- Odile BONTHOUX
- Helliot BRAMI
- Stéphane PAOLI
- Danièle SANTAMARIA
- Michèle EINAUDI
- Marie-José VALETA